



UNE ANNEE EUROPEENNE DU CINEMA ET DE LA TELEVISION JANVIER 1988 - AVRIL 1989
A EUROPEAN CINEMA AND TELEVISION YEAR JANUARY 1988 - APRIL 1989

L'EUROPE DE L'AUDIOVISUEL : une Histoire déjà longue...

Dès 1950, la Conférence de Torquay décidait la création de l'Union Européenne de Radiodiffusion. Quatre ans plus tard, l'Eurovision diffusait sa première émission, à la fois performance technique fabuleuse pour l'époque et événement politique de première grandeur, salué comme tel par quelques observateurs clairvoyants.

Parallèlement, le Conseil de l'Europe commençait à réfléchir sur la nécessaire protection des émissions de la toute jeune télévision, mettant au point le texte du premier accord intergouvernemental sur ces sujets, l'Arrangement dit de Strasbourg signé en 1960.

Pour sa part, la Communauté Economique concentrait au départ ses efforts sur la libéralisation des marchés du cinéma, particulièrement marqués par des protectionnismes de toutes sortes. C'est à la Cour de Justice qu'il revenait, en 1974, d'assimiler les émissions de télévision aux prestations de services, ouvrant par là-même la voie à l'intervention des instances communautaires.

Le câblage entrepris à un rythme rapide à partir de 1970 dans plusieurs pays, et notamment au BENELUX, puis l'apparition au début des années 80 des satellites de communication et l'entrée en lice de groupes de communication privés bien décidés à se tailler une place sur des marchés prometteurs allaient rendre inéluctable une concertation européenne de plus en plus poussée sur l'ensemble des matières liées à l'audiovisuel.

La chronologie établie par André Lange, professeur à l'Université de Liège, retrace les principales étapes de ces quarantes années d'audiovisuel européen.

AUDIOVISUAL EUROPE : already a long record of events...

In 1950, the creation of the European Broadcasting Union was achieved at the Torquay Conference. Four years later, Eurovision broadcast its first program, a fabulous technical performance for this time period, as well as a major political event, acclaimed as such by a few perceptive observers.

At the same time the European Council began to think about the necessary protection for broadcasts of the new television industry, finalizing the text of the first intergovernmental agreement on this subject, the Strasbourg Agreement, signed in 1960.

As for the EEC, its initial efforts were concentrated on the ease of restrictions of film industry markets, particularly marked by various kinds of protectionism. This was returned to the Court of Justice in 1974, which likened television programs to provisions of services, thus opening the way for intervention by community authorities.

Beginning in 1970, cabling was rapidly installed in various countries, in particular, the Benelux countries.

Then, starting in the 1950s, the appearance of communications satellites and the entry of the lists of private communication groups determined to carve a place for themselves on promising markets, made inescapable a European dialog, more and more focused on the whole of audiovisual materials. The chronology established by André Lange, professor at the University of Liège, retraces the principle stages of the forty years of audiovisual Europe.

REPERES CHRONOLOGIQUES

La longue marche vers l'espace audiovisuel européen

6-14 février 1950 : Conférence de Torquay qui débouche sur la création de l'Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.).

6 juin 1954 : Première émission de l'Eurovision.

15 septembre 1961 : Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe adopte la Résolution (61) 23 relative aux échanges de programmes de télévision.

1963-1972 : Adoption de trois directives et d'une recommandation, par le Conseil de la Communauté économique européenne, relatives à l'amélioration de la circulation des films (liberté d'établissement, libre prestation de services en matière de cinématographie, abolition des mesures d'aides discriminatoires à l'importation et à l'exportation...).

30 avril 1974 : La Cour de justice européenne juge l'affaire Sacchi et statue que, en l'absence de dispositions expresses contraires au Traité, un message télévisé doit être considéré, en raison de sa nature, comme une prestation de services.

22 novembre 1977 : La Commission européenne communique au Conseil des Ministres le document "L'action communautaire dans le secteur culturel".

18 mars 1980 : La Cour de justice européenne juge l'affaire Debauve. Confirmant l'arrêt Sacchi, elle ajoute qu'il n'y a aucune raison de traiter différemment les messages transmis par le biais de la télédiffusion.

Dans l'affaire Coditel-Cinévog (n° 1), la Cour considère qu'il n'est pas contraire au Traité de Rome qu'un exploitant de cinéma titulaire exclusif des

CHRONOLOGICAL MARKERS

The long march towards a European Audiovisual Sector

February 6-14, 1950 : Torquay conference leading to the creation of the European Broadcasting Union.

June 6, 1954 : First program by Eurovision.

September 15, 1961 : The Ministers Committee of the European Council adopts Resolution (61) 23 on television program exchanges.

1963-1972 : Adoption of three directives and one recommendation by the EEC Council, relative to improving the film market (free establishment, free provision of cinematographic services, abolition of discriminatory support measures for importation and exportation).

April 30, 1974 : The European Court of Justice tries the Sacchi case and decrees that in the absence of formal disposals contrary to the Treaty, a televised message must be considered, because of its nature, as a provision of service.

November 22, 1977 : The European Commission gives the document, Community action in the cultural sector, to the Ministers Council.

March 18, 1980 : The European Court of Justice tries the Debauve case. Confirming the Sacchi decision, it added that there was no reason to treat any differently cablecasted messages.

For the Coditel-Cinevog case (n° 1), the court considers that a cinema exhibitor having exclusive rights to a film's distribution within a certain country, is not in conflict with the Treaty of Rome for prohi-

droits d'exploitation d'un film dans un pays donné, fasse interdire le relais par les télédiffuseurs de la diffusion de ce film par une chaîne de télévision d'un autre pays.

11 Mars 1982 : Lors de la discussion au Parlement européen sur le rapport Hahn, la Commission européenne, par la voix de son représentant K.-H. NARJES, exprime pour la première fois l'idée que le Traité de Rome est applicable en matière de radiodiffusion.

12 mars 1982 : Le Parlement européen adopte une résolution relative à la radiodiffusion et à la télévision qui pose les bases des travaux européens. Cette résolution contient :

- une invitation à la Commission de présenter, dans un délai de six mois un rapport sur les médias destiné à aider les Institutions de la Communauté à préparer les décisions à prendre ;
- une invitation à ce que la Communauté encourage les projets de création d'un programme de télévision européenne élaborés par les offices nationaux et l'UER ;
- une demande aux institutions de la Communauté pour qu'elles amènent les Etats membres à réserver le cinquième canal de leurs satellites nationaux à la diffusion d'un programme européen ou que soit prévu à cet effet un canal du satellite L-Sat, dont le lancement est, à l'époque, envisagé pour 1985 par l'Agence spatiale européenne ;
- le souhait qu'un règlement-cadre en matière de radiodiffusion et de télévision soit établi en ce qui concerne la protection de la jeunesse et l'usage de la publicité.

25 mai 1983 : Communication par la Commission au Parlement du "Rapport intérimaire sur les réalités et tendances de la télévision en Europe : perspectives et options". Le rapport insiste sur l'essor des technologies nouvelles et présente les résultats d'un sondage indiquant l'intérêt des Européens pour la création d'une chaîne communautaire.

biting cablecasting relay of this film by a television channel of another country.

March 11, 1982 : *During the discussion of the Hahn report at the European Parliament, the European Commission, represented by K. H. NARJES, expresses for the first time, the applicability of the Treaty of Rome for broadcasts.*

March 12, 1982 : *The European Parliament adopts a resolution relative to broadcasting and television, setting down the bases of European works. This resolution consists of :*

- an invitation for the Commission to present, within a six-month delay, a report on medias meant to support Community Institutions, in order to prepare decision-making ;*
- an invitation for the Community Institutions to encourage creation projects for a program of European television developed by national offices and the UER ;*
- a demand for Community institutions to induce State members to reserve the fifth channel of their national satellites for the broadcast of a European program or allow the use of a channel of the L-Sat satellite, whose launching, at the time, was envisaged by the European Space Agency for 1985 ;*
- the hope for the establishment of a regulation-framework for broadcasting and television, concerning youth protection and advertising use.*

May 25, 1983 : *the Commissions sends to the Parliament the "Interim report on the reality and tendencies of European television : perspectives and options". The report stresses the development of new technologies and reveals the result of a poll indicating European interest for the creation of a community channel.*

17-19 juin 1983 : Lors de la réunion du Conseil européen à Stuttgart, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Dix signent une Déclaration solennelle sur l'Union européenne. Le point 3.3 de cette Déclaration proposait divers objectifs généraux devant servir de cadre à une coopération culturelle entre les Etats membres. La culture se trouve ainsi inscrite officiellement dans les activités de la Communauté.

15 juillet 1983 : L'Assemblée générale de l'UER adopte le texte d'une déclaration de principe relative à la publicité télévisée commerciale diffusée par satellite de radiodiffusion directe.

28 octobre 1983 : Résolution du Parlement européen sur l'uniformisation des normes techniques concernant l'image et le son de la télévision invitant les Etats membres à convenir d'une norme technique uniforme pour l'image et le son de la télévision.

23 février 1984 : Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe adopte une Recommandation sur les principes relatifs à la publicité télévisée.

14 juin 1984 : Communication par la Commission au Conseil de "Télévision sans frontières". Livre vert sur l'établissement du Marché commun de la radiodiffusion, notamment par satellite et par câble, qui envisage les aspects institutionnels, techniques, socio-culturels, économiques, juridiques de la radiodiffusion, en vue de la libre circulation des services et du rapprochement des législations dans les Etats membres.

Le Livre vert plaide pour la compétence de la Communauté européenne en matière de radiodiffusion et propose :

- la coordination de certains aspects spécifiques des législations des Etats membres applicables en matière de publicité à la radio et à la télévision ;
- la coordination de certains aspects des législations des Etats membres en matière de radiodiffu-

June 17-19, 1983 : During a meeting of the European Council at Stuttgart, the Chief of States and Government leaders of the Ten EEC countries signed a Solemn Declaration of European Union. Item 3.3 of this Declaration proposes various general objectives serving as a framework for cultural cooperation between State members. Culture officially becomes a part of Community activities.

July 15, 1983 : The General Assembly of the UER adopts the text of a declaration of principles concerning commercial television advertising distributed by direct satellite broadcasting.

October 28, 1983 : European Parliamentary resolution on the standardization of technical standards concerning television picture and sound, inviting member States to agree upon a uniform technical standard for television images and sound.

February 23, 1984 : The Ministers Committee of the European Council adopts a Recommendation on the principles concerning television advertising.

June 14, 1984 : The Commissions sends to the Council, "Television without frontiers" a Green Book on the establishment of a Common Market for broadcasting, in particular, satellite and cable-casting, envisaging institutional, technical, socio-cultural, economical and juridical aspects of broadcasting, in view of the free market for services and the comparison of the legislations of member States.

The Green Book pleads for competence of the European Community for broadcasting and proposes :

- the coordination of certain specific aspects of the legislations of member States applicable to radio and television advertising ;
- the coordination of certain aspects of the legislations of member States for broadcasting in order to protect children and adolescents ;
- limited coordination of the measures of member

sion afin de protéger les enfants et les adolescents ;
— la coordination limitée des dispositions des Etats membres relatives aux droits d'auteurs, en vue de remplacer partout le droit des titulaires d'interdire la retransmission simultanée de programmes de radio ou de télévision provenant d'autres Etats membres par le droit de recevoir une rémunération équitable.

Le Livre vert est défini comme la première étape d'une procédure de consultations. Il donnera lieu à de nombreuses prises de position et polémiques de la part des différents organismes professionnels.
(...)

22 juin 1984 : A l'occasion de la 339^{ème} session du Conseil des Ministres qui se tient à Luxembourg, les Ministres chargés des Affaires culturelles sont pour la première fois invités à siéger ensemble. La présidence française propose une série de mesures : création d'un fonds de soutien aux productions cinématographiques et télévisuelles, insertion de quotas dans le projet de directive "Télévisions sans frontières", instauration d'une chronologie des médias, harmonisation de législations sur le droit d'auteurs et le droit voisin, lutte contre la piraterie.

12 novembre 1984 : Publication par la Commission d'un document de travail : Promotion et développement d'une industrie européenne des programmes ; étude sur un système d'aide aux coproductions cinématographiques et télévisuelles.

7 décembre 1984 : Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe adopte la Recommandation n. R (84) 22 sur l'utilisation des capacités de satellite pour la télévision et la radiodiffusion sonore.

29-30 juin 1985 : Réunis à Milan, les Chefs d'Etats et de Gouvernements de la Communauté adoptent le Rapport Adonino sur l'unification euro-

States concerning copyrights, in view of replacing the right of holders to prohibit simultaneous rebroadcasting of radio or television programs coming from other member States by the right to receive fair payment.

The Green Book is defined as the first stage of a consultation procedure. It will give rise to numerous stances and controversy from various professional organisms.

June 22, 1984 : On the occasion of the 339th session of the Ministers Council, taking place in Luxembourg, Ministers in charge of Cultural affairs are invited to sit together. The French chairmanship proposes a series of measures : the creation of a support fund for television and cinematographic productions, the insertion of quotas into the project of directives for "Television without Frontiers", the institution of a chronology of medias, harmonization of legislations for copyrights and other rights, fighting against piracy.

November, 12, 1984 : The Commission publishes a document of works : Promotion and development of a European industry of programs ; study of a support system for cinematographic and television co-productions.

December 7, 1984 : The Ministers Committee of the European Council adopts Recommendation n° R (84) 22 on the use of satellite capacities for television and sound broadcasting.

June 29-30, 1985 : Assembled in Milan, the Chiefs of States and Community Government leaders adopt the Adonino Report for European uni-

péenne qui invite le Conseil et les ministres de la Culture à mener à bonne fin les discussions en cours sur les meilleurs moyens d'encourager, au niveau de la Communauté, la coproduction européenne dans le domaine de l'audiovisuel afin de promouvoir une industrie authentiquement européenne et véritablement compétitive. Cela concerne le financement des producteurs européens de films ou de programmes de télévision d'au moins deux Etats membres. L'instauration d'un système d'avances sur recettes pour des coproductions des Etats membres constitue un moyen pour parvenir à cet objectif. Les initiatives que pourraient bien prendre des organisations de producteurs de programmes dans certains Etats membres en vue d'allouer un certain pourcentage de leur budget général de programmation à la coproduction européenne seraient également très utile à cette fin. C'est à cette même réunion qu'a été approuvé le projet de l'Année Européenne du Cinéma et de la Télévision.



Satellite T.D.F.1.

fication, which invites the Ministers Council for Culture to bring to a conclusion current discussions on the best ways of encouraging, on a Community level, European audiovisual co-production in order to further a genuine and competitive European industry. This concerns financing European film and television productions between at least two member States. A system of revenue advances for co-productions of member States constitutes the means of reaching this objective. The initiatives taken by program production organizations in certain member States, to allot a certain percentage of their general programming budgets for European co-productions, would be equally helpful for this goal. At this same meeting, the project for the European Cinema and Television Year was approved.



Mr Jacques DELORS

5 juillet 1985 : Le député HAHN dépose au Parlement le rapport de la Commission de la jeunesse, etc. sur le Livre vert, qu'elle a adopté le 25 juin 1985. Le rapport HAHN synthétise les propositions du Livre vert et dresse le bilan des discussions qu'il a suscitées.

30 septembre 1985 : Dépôt du rapport de la Commission économique, monétaire et de la politique industrielle (rapport De VRIES). Ce rapport situe le problème du Livre vert dans le contexte des relations symbiotiques entre trois industries : câble, satellite et programmes, et des travaux de la CEE sur les nouvelles technologies de l'information. Dans le domaine des programmes, il constate que de nouveaux monopoles sont déjà en formation et que des processus d'intégration verticale (télédistribution/programmation) peuvent s'avérer dangereux.

Le rapport De VRIES approuve globalement les propositions du Livre vert sur le cadre général d'un espace télévisuel européen et sur l'instauration de normes publicitaires.

5 octobre 1985 : Lancement d'Europa-TV (ex. projet Olympus), diffusé sur le répéteur hollandais d'ECS-1.

10 octobre 1985 : Le Parlement vote une Résolution sur un règlement-cadre établissant une politique européenne des médias sur la base du Livre vert de la Commission des Communautés Européennes sur l'établissement d'un marché commun de la radiodiffusion, notamment par satellite et par câble.

Cette résolution contient notamment :

- une définition de l'espace télévisuel européen ;
- un soutien aux mesures visant à assurer la production européenne ;
- une confirmation du souhait de voir se concrétiser une chaîne européenne et la proposition de création d'une organisation européenne de radiodiffusion ;

July 5, 1985 : In Parliament, Deputy HAHN lays down the report of the Youth Commission, etc., for the Green Book, that she adopted on June 25, 1985. The HAHN report synthesizes the propositions of the Green Book and draws a conclusion from the resulting discussions.

September 30, 1985 : Laying down of the report from the Economics, monetary, and industrial policies Commission (De VRIES report).

This report situates the problems of the Green Book within a context of symbiotic relationships between three industries : cable, satellite and program, and the works of the EEC on new information technologies. In the program field, it notes the formation of new monopolies, and that vertical integration processes (cablecasting/programming) could prove to be dangerous. The De VRIES report globally approves the propositions of the Green Book on a general scope for a European televisual sector and on the institution of advertising standards.

October 5, 1985 : Launching of Europa-TV (ex-Olympus project), distributed by the Dutch satellite repeater of ECS-1.

October 10, 1985 : The Parliament passes a Resolution on a regulation-framework establishing a European policy for medias based on the Green Book of the European Communities Commission. This concerns the establishment of a common market for broadcasting, notably by satellite and cable. This resolution contains, in particular :

- a definition of the European audiovisual sector,
- a support for measures whose goal is to ensure European production,
- a confirmation of the wish to see materialize a European channel and the proposition to create a European broadcasting organization.
- the definition of what a Community directive should contain about broadcast advertising,

- la définition de ce que devrait contenir une directive de la Communauté sur la publicité radiodiffusée ;
- une proposition de l'équilibre à maintenir dans une directive sur les droits d'auteurs.

20-21 décembre 1985 : La proposition de régime de soutien aux coproductions est refusée par le Conseil des Ministres de la CEE, en raison de l'opposition des Britanniques et des Danois.

29 avril 1986 : La Commission présente au Conseil des Ministres une proposition de directive visant à la coordination de dispositions législatives réglementaires et administratives des États membres relatives à l'exercice des activités de radiodiffusion

12 mai 1986 : La Commission transmet au Conseil un programme d'action en faveur de la production audiovisuelle européenne : le plan Média.

22 mai 1986 : Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe adopte la Recommandation n. R (86) 9 sur le droit d'auteur et la politique culturelle.

22 octobre 1986 : Le Parlement européen vote une résolution sur l'adoption des spécifications techniques des normes Mac-Paquet pour la diffusion directe par satellite, élaborée par la Commission.

6 novembre 1986 : Le Conseil des Ministres adopte les spécifications techniques des normes Mac-Paquet.

27 novembre 1986 : Arrêt des émissions de Europa TV diffusées par satellite avec un concours financier de la CEE.

10-11 décembre 1986 : Les ministres de la Communication du Conseil de l'Europe, réunis à Vienne, adoptent deux résolutions : ils décident de mettre en place des mesures nécessaires pour la sauve-

- a proposition of the balance to maintain in a directive about copyrights.

December 20-21, 1985 : The proposition of a support system for co-productions is rejected by the Ministers Council of the EEC following opposition from the British and Danish.

April 29, 1986 : The Commission presents to the Ministers Council a proposition for a directive whose goal is the coordination of regulations and legislative and administrative measures of member States relative to the practice of broadcasting activities.

May 12, 1986 : The Commission forwards to the Council a program of action in favor of a European audiovisual production : the plan Media.

May 22, 1986 : The Ministers Committees of the Council of Europe adopts Recommendation n° R (86) 9 on the copyright and the cultural policy.

October 22, 1986 : The European Parliament passes a resolution, developed by the Commission, on the adoption of technical specifications of Mac-Paquet standards for direct broadcasting by satellite.

November 6, 1986 : The Ministers Council adopts the technical specifications of Mac-Paquet standards.

November 27, 1986 : Stopping of Europa TV programs, financed by the EEC, and broadcast by satellite.

December 10-11, 1986 : The Communications ministers of the European Council, assembled in Vienna, adopt two resolutions : they decide to implement necessary measures to safeguard the

garde du service public et la mise en place de mesures spécifiques pour la production européenne de programmes.

Ils conviennent de préparer le texte d'une Convention européenne de la communication.

Décembre 1987 : La Commission présente au Conseil des Ministres un Mémoire intitulé *Relance de l'action culturelle dans la Communauté européenne*. Ce document présente des orientations générales et un programme-cadre pour la période 1988-1992.

18 janvier 1988 : Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe adopte la Recommandation n. R (88) 1 sur la copie privée d'œuvres sonores et audiovisuelles qui invite les Etats à envisager l'établissement d'un droit à rémunération pour les copies réalisées par les consommateurs.

20 janvier 1988 : Le Parlement européen adopte une résolution législative sur base des rapports BARZANTI, HAHM, DE VRIES, et COLLINS sur la proposition de directive "Télévisions sans frontière".

26 avril 1988 : Arrêt de la Cour européenne de Justice dans l'Affaire Bond van Adverteerders/Etat néerlandais concernant l'interdiction de publicité et de sous-titrage pour des programmes de télévision émis à partir de l'étranger.

Juin 1988 : La Commission présente un mémorandum Livre vert sur le droit d'auteur et le défi technologique. Problèmes de droit d'auteur appelant une action immédiate. La portée de ce document consultatif a été limitée à la piraterie, à la reproduction privée d'œuvres sonores et audiovisuelles, au droit de distribution et de location pour les phonogrammes et les vidéogrammes, à la protection juridique des programmes d'ordinateurs, aux problèmes juridiques liés à l'exploitation de base de données et aux aspects extérieurs de la protection assurée par le droit d'auteur.

public service and to implement specific measures for the European production of programs.

They agree to prepare the text of a European Convention for communications.

December 1987 : The Commission presents to the Ministers Council, a Memorandum entitled, *Stimulation of cultural action in the European Community*. This document presents the general directions and a program-framework for the 1988-1992 period.

January 18, 1988 : The Ministers Committee of the European Council adopts Recommendation n° R (88) 1 concerning private copying of sound and audiovisual works. This invites the States to envisage the establishment of a remuneration for copies made by consumers.

January 20, 1988 : The European Parliament adopts a legislative resolution based on the BARZANTI, HAHN, De VRIES, and COLLINS reports on the proposition of the directive for "Television without Frontiers".

April 26, 1988 : Decision of the European Court of Justice in the case of Bond van Adverteerders vs. the Dutch State concerning the banning of advertising and subtitles for foreign transmitted television programs.

June 1988 : The Commission presents a memorandum, the Green Book of copyrights and the technological challenge. Problems of copyrights calling for immediate action. The scope of this consultative document is limited to piracy, private reproduction of sound and audiovisual works, distribution rights and rental of phonograms and videograms, the juridical protection of computer programs, juridical problems linked to the operation of data bases and the external aspects of the ensured protection by copyright.

9-10 juin 1988 : Le Groupe de Prospective sur la Télévision européenne, créé par la Fondation européenne de la Culture et l'Institut européen de la Communication, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, présente son rapport final. Ce rapport propose la création d'un Forum européen de la Télévision.

1^{er} septembre 1988 : Déclaration commune UER-BLEC sur les rapports cinéma-télévision (Venise).

25-27 septembre 1988 : Adoption de la Déclaration de Delphes et de la Charte européenne de l'audiovisuel, à l'initiative de la Fédération européenne des réalisateurs de l'Audiovisuel.

23-24 novembre 1988 : Seconde Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse à Stockholm. Une résolution finale confirmant les objectifs définis à Vienne est adoptée. Elle met l'accent sur la nécessité de prolonger les initiatives prises pour promouvoir la programmation de qualité, la formation des professionnels, les coproductions, la capacité d'investissement dans les productions.

2-3 décembre 1988 : Le Conseil européen des Chefs d'Etats et des Gouvernements réunis à Rhodes estime important que les efforts faits par la Communauté en matière audiovisuelle "soient déployés en conformité avec la Convention du Conseil de l'Europe" et accueille avec intérêt la proposition française d'un Eureka audiovisuel.

17 février 1989 : Le Parlement européen adopte le rapport DE VRIES sur l'industrie cinématographique et télévisuelle européenne. Ce rapport suggère, à la Commission une série de mesures complémentaires.

27 février 1989 : A la réunion du Conseil des Ministres "Marché intérieur", conclusion d'un accord pour que les quotas de programmation européenne ne soient pas chiffrés numériquement

June 9-10, 1988 : *The Futurology Group on European Television, created by the European Culture Foundation and the European Communications Institute, under the chairmanship of Mr. Valéry Giscard d'Estaing, presents its final report. This report proposes the creation of a European Forum for Television.*

September 1, 1988 : *Common Declaration, UER-BLEC, on cinema-television relations (Venice).*

September 25-27 1988 : *Adoption of the Delphes Declaration and the European audiovisual Charter on the initiative of the European Federation of Audiovisual Directors.*

November 23-24, 1988 : *Second European Ministerial Conference on mass-communications policies is held in Stockholm. A final resolution confirming the objectives defined in Vienna is adopted. It stresses the necessity to extend the initiatives taken for promoting quality programming, training professionals, co-productions, and the investment capacity in productions.*

December 2-3, 1988 : *Assembled in Rhodes, the European Council of Chiefs of States and Government leaders "considers it important to put Community efforts in the audiovisual sector into action", in accordance with the Convention of the European Council, and to welcome, with interest, the French proposition of an audiovisual Eureka.*

February 17, 1989 : *The European Parliament adopts the De VRIES report on the European cinema and television industries. This report suggests a series of complementary measures to the Commission.*

February 27, 1989 : *At the meeting of the Ministers Council (Interior market), an agreement is reached for European programming quotas. They will not be numerically assessed (as hoped for by*

(comme le souhaitent la France, la Belgique, l'Italie et la Grèce), mais que les radiodiffuseurs soient tenus de diffuser une majorité de programmes européens.

13 Mars 1989 : Les ministres des affaires européennes confirment et complètent l'accord intervenu le 27 février en y ajoutant une "clause de non recul". Les chaînes n'ayant pas atteint l'objectif de 50 % de programmation européenne seront tenues de progresser vers ce seuil, la Commission étant chargée de surveiller les opérations et de rendre un rapport tous les deux ans sur les résultats observés. En ce qui concerne la publicité, les ministres ont décidé qu'elle ne pourra dépasser 15 % du temps de diffusion quotidien, avec un plafond de douze minutes par heure. Les films de long métrage ne pourront être interrompus par des plages publicitaires qu'une fois toutes les quarante-cinq minutes. Les journaux télévisés, documentaires, magazines pourront être coupés toutes les demi-heures. Les films ne pourront plus figurer dans les programmes de télévision moins de deux ans après leur sortie en salle.

16 mars 1989 : Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe adopte le texte final de la Convention européenne sur la télévision transfrontière.

A. LANGE et C. DUBOIS
LENTIC
Université de Liège

France, Belgium, Italy and Greece), but broadcasters must a majority of European programs.

March 13, 1989 : *The Ministers of European affairs confirm and add to the agreement, reached February 27, a "clause of no recoil". Channels whose European programming has not yet attained the 50 % objective must advance towards this threshold. The Commission is in charge of monitoring operations and handing in a report of observations every other year. The Ministers decided that advertising could not exceed 15 % of daily broadcasting time, with a ceiling of twelve minutes per hour. Full-length films may only be interrupted by commercials once every forty-five minutes. Newcasts, documentaries and magazine programs may be cut every half hour by advertisements. Cinematographic films may not be shown on television until two years after their theater release.*

March 16, 1989 : *The Ministers Committee of the European Council adopts the final text of the European Convention for inter-border television.*

A. LANGE and C. DUBOIS
LENTIC
Université de Liège